



Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

2024 DFA 28 – États spéciaux d'arrondissement – Budget supplémentaire 2024

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes cher(e)s collègues,

Par délibération 2024 DFA 25 votée lors de la séance du Conseil de Paris des 21, 22, 23 et 24 mai 2024, les montants destinés aux dotations des états spéciaux d'arrondissement ont été modifiés.

Les montants des trois dotations constituant les recettes de l'état spécial au titre du budget supplémentaire ont été notifiés à chaque Maire par courrier daté du 3 juin 2024.

Les conseils d'arrondissement ont été appelés à adopter, à compter de cette notification, le budget supplémentaire de leur état spécial en équilibre des dépenses et des recettes, et à se prononcer sur une répartition par chapitre et par article des dépenses de ce budget.

Je vous propose d'adopter les états spéciaux d'arrondissement transmis dans ces conditions par les conseils d'arrondissement, conformément aux documents annexés à la présente délibération.

Je vous prie, mes cher(e)s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris